

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 23 janvier 2020

L'An deux mil vingt, le jeudi 23 janvier, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame Armelle REIGNIER, Maire.

Étaient présents : M. Jean-Louis DROUIN, Mme Aline BROSSEAU, MM. Jean-François BELLISSEN et Jean-Charles GESLAND, Mme Pascale FOUGERAY, MM. André MAUFAY, Laurent MAUDET, Jacky LETAY et Thierry GAUTIER, Mmes Marie-Françoise MAUBOUSSIN et Françoise POTIER.

Absente excusée : Mme Sophie GALPIN.

Absents : Mme Yveline LEPESQUEUR et M. Christophe CHATELAIN.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

M. Jean-Charles GESLAND été élu secrétaire de séance.

La séance démarre à 19h36.

Approbation du procès-verbal du 17 décembre 2019.

Le procès-verbal de la séance du mardi 17 décembre 2019 a été adopté à l'unanimité des membres présents.

Déclaration d'intention d'aliéner : parcelles AB n°265 (rue du Mans) ; ZN n°145 (1 rue des Marronniers) ; AB n°221, AB n°223 et ZN n°17 (La Croix Verte, Le Mortier) ; AB n°266, AB n°21 et AB n°256 (3 et 5 rue du Mans).

Le Conseil Municipal renonce à son droit de préemption.

Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles - Approbation rapport CLECT du 05 décembre 2019 (Attributions de compensation négatives).

Madame le Maire rappelle le rôle et les fonctions de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) au sein de la Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles.

Madame le Maire explique au Conseil Municipal, qu'en application des dispositions du V de l'article 1609 nonies C du CGI, la communauté verse à chaque commune membre une attribution de compensation. Celle-ci ne peut être indexée.

Les attributions de compensation permettent de maintenir les équilibres budgétaires des communes membres et de leur EPCI lorsqu'il y a transfert de compétences et de charges dans le cadre de la fiscalité professionnelle unique. C'est une dépense obligatoire de l'EPCI.

Onze communes ont à ce jour des attributions de compensation négatives et leurs Maires ont sollicité la prise en charge d'une partie de cette dépense.

Conformément à l'article 1609 nonies C alinéa 7 du IV, la Commission locale d'évaluation des charges transférées établit un rapport qui est approuvé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux prévue au premier alinéa du II de l'article L. 5211-5 du code général des collectivités territoriales, prises dans un délai de trois mois à compter de la transmission du rapport au Conseil Municipal par le Président de la commission.

Madame le Maire présente le rapport de la CLECT du 05 décembre 2019 concernant les attributions de compensation négatives et la proposition de révision libre du montant des attributions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve la modification du montant de l'attribution de compensation versée à la commune de Maresché telle que proposée dans le rapport de la CLECT du 05 décembre 2019,
- Autorise Madame le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

M. Jean-François BELLISSEN rejoint la séance à 20h29.

Budgets primitifs 2020 commune et assainissement.

- Ouverture de crédits.

Jusqu'à l'adoption du budget primitif, le Conseil Municipal peut engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au Budget Primitif de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'inscrire en dépenses d'investissement :

BUDGET PRIMITIF 2020 - COMMUNE				
Dépense	Tiers	Chapitre	Article	Montant
Amélioration de l'éclairage public - Parking de l'Arche Saint-Michel	STURNO	21	21538	7 710,00 €
Création d'un caveau provisoire	Pompes Funèbres COLLET	21	2138	1 070,00 €

La somme de sept mille sept cent dix euros sera inscrite au compte 21538 du Budget Primitif 2020 de la commune.

La somme de mille soixante-dix euros sera inscrite au compte 2138 du Budget Primitif 2020 de la commune.

- Vote des subventions et indemnités 2020.

Familles Rurales de Maresché	350,00 €
Familles Rurales - Cinéma Ballad'images	75,00 €
A.F.N. de Maresché	100,00 €
Généralisations Mouvement de Maresché	100,00 €
Entente Pongiste de Maresché	350,00 €
Association « Création Plaisir » de Maresché	50,00 €
C.O.P. Le Mans Karaté Section de Maresché	50,00 €
Moto Club de Maresché 72	100,00 €
Aide à Domicile en Milieu Rural Beaumont/Sarthe	50,00 €
Assoc. Bleuets Beaumont/Sarthe	75,00 €
Secours Catholique	50,00 €
A.D.A.P.E.I.	50,00 €
Judo Club Belmontais	100,00 €
Foyer Socio-Éducatif – Collège Le Joncheray Beaumont-sur-Sarthe	150,00 €
Indemnité gardiennage église, Mme Ester HERSANT	100,00 €
Indemnité gardiennage salle polyvalente M. Jean-Marc BERLEMONT	1 000,00 €
Indemnité annuelle responsabilité régie salle polyvalente, M. Jean-Marc BERLEMONT	110,00 €

- Participations diverses.

▪ Madame le Maire donne lecture de la proposition de partenariat de Thomas Cabaret, Mathilde Beury et Josselin Cabaret qui vont prochainement participer à l'Europ'Raid, un tour d'Europe culturel et humanitaire, réalisé par 250 équipages de 3 personnes à bord de Peugeot 205. En seulement 22 jours, l'expédition traversera 20 pays pour rallier 23 villes d'Europe partenaires. Chaque

voiture transportera 70 kilogrammes de matériel scolaire, sportif et médical afin de les acheminer dans des écoles de Bosnie-Herzégovine, d'Albanie, de Macédoine et de Bulgarie.

Ce projet retient toute l'attention du Conseil Municipal. Il estime que le financement de cette initiative n'est pas de sa compétence, mais souhaite apporter son soutien sous une autre forme : mise à disposition d'une salle pour organiser un évènement leur permettant de récolter des fonds, etc. Madame le Maire prendra contact avec l'équipe pour voir quelles actions peuvent être mises en place.

▪ Madame le Maire donne lecture d'un courrier du SIAEP de Rouessé Fontaine qui sollicite une participation de la commune à la collecte effectuée pour l'achat d'un cadeau de remerciement destiné à la secrétaire du Syndicat, qui part en retraite après 30 ans de service.

Le Conseil Municipal confirme que Madame ROCLIN a été le lien privilégié entre les communes, les habitants et le Syndicat et qu'il est normal que la commune fasse un geste pour la remercier. Cependant, les élus ne sont pas d'accord avec les modalités proposées par le SIAEP et souhaite pouvoir décider librement de la manière dont ils souhaitent transmettre leurs remerciements à Madame ROCLIN.

Logements locatifs - Révision des loyers.

Madame le Maire rappelle que la commune loue 7 logements. Elle précise que les conditions de révision des loyers sont basées sur les termes des contrats de bail signés avec les locataires : ils sont réévalués chaque année en prenant comme référence l'indice de révisions des loyers. De ce fait, si une révision annuelle y est prévue, elle doit être appliquée. Toutefois, si le Conseil Municipal décide de geler la révision une année, il peut en délibérer.

Reste à noter que l'année suivante, à la reprise des augmentations annuelles et compte tenu des indices de révision qui seront établis par l'INSEE, l'augmentation des loyers pourrait être plus notable qu'en la lissant régulièrement chaque année.

Considérant l'augmentation continue du coût de la vie, notamment l'énergie, et la vocation sociale de ses logements, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide le gel de la révision annuelle de tous les loyers des logements de la commune, pour l'année 2020.

Action sociale - Demande de prise en charge d'une facture « Impayés d'Énergie ».

Madame le Maire présente le dossier étudié par la commission « Action sociale » lors de la réunion du mardi 21 janvier 2020.

Après avoir entendu son exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de suivre l'avis de la commission « Action sociale », qui a émis un avis favorable en faveur d'une aide d'un montant de 150 € pour cette demande.

Questions diverses.

- Madame REIGNIER et Monsieur DROUIN présentent brièvement le projet de rénovation et d'extension de la déchetterie de Beaumont sur Sarthe qui devrait démarrer en 2020. Les travaux dureront plusieurs mois pendant lesquels la déchetterie sera fermée. Durant cette période, l'accès à la déchetterie de Saint Ouen de Mimbres sera étendu à tous les habitants de la communauté de communes Haute Sarthe Alpes Mancelles.

- M. le Sénateur Jean-Pierre VOGEL passera en mairie pour rencontrer le Maire et les élus le lundi 27 janvier 2020 à 16h15.

- Assemblée générale de Générations Mouvement le 30 janvier 2020, l'après-midi, à la salle polyvalente.

- Assemblée générale des AFN le 31 janvier 2020, l'après-midi, dans la salle du Conseil Municipal.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le 25 février 2020.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire a levé la séance à 22h20.